

Delegaution d'autorité parentale temporaire

Par maman1288, le 30/10/2009 à 10:34

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quelles sont les demarches a effectuer pour que mon conjoint (qui n'est légalement pas le pére de notre fils) obtienne l'autorité parentale sur ce dernier temporairement.

En effet je suis amené a partir durant 3 mois et ne pourrait amener notre fils.je souhaiterais donc que durant mon absence, il est l'autorité parental.

Merci de vos reponse c'est important et urgent (je pars dans 3 jours)